

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PETR PAYS TOLOSAN

Séance du 21 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 21 décembre, les membres de l'Assemblée délibérante du PETR Pays Tolosan régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Montaigut sur Save.

**Votants :**

**C3G :** Patricia CADOZ, Didier CUJIVES, Véronique MILLET, Patrick PLICQUE, Corinne GONZALEZ,

**CCCB :** Joël CAMART, Catherine CLAEYS, Diane ESQUERRE, Gérard GUERCI, Claude MARIN, Thierry SAVIGNY, Patrice SEMPERBONI, Dominique CAILLAUD, Charles DE LASSUS SAINT GENIES suppléant de Anne-Sophie PILON,

**CCF :** Michèle BEGUE, Philippe CAUVIN, Daniel DUPUY, Colette SOLOMIAC, Serge TERRANCLE, Virginie CLAVEL, Pierre JEANJEAN,

**CCHT :** Chantal AYGAT, François CODINE, Denis DULONG, Jean-Claude ESPIE, Marie-Luce FOURCADE, Patrice LAGORCE, Gauthier FOUCART, Françoise MOREL CAYE suppléante de Jean-Paul DELMAS, Patricia OGRODNIK,

**CCVA :** Thierry ASTRUC, Sonia BLANCHARD ESSNER, Cédric MAUREL,

**Secrétaire de séance :** François CODINE

**Domaine : Finances**

**Délibération n°: 21-043**

**Objet : Demande d'aide pour l'animation territoriale à la Région Occitanie – année 2022**

Cédric Maurel, 7<sup>ème</sup> Vice-Président, expose que le PETR Pays Tolosan peut demander une subvention auprès de la Région Occitanie au titre de l'animation territoriale pour l'année 2022.

L'aide régionale pour l'accompagnement de l'ingénierie dans les territoires ruraux a pour plancher 30 000.00 euros, et, est attribuée dans le cadre de plafonds d'aide déterminés comme suit :

- Une part répartie de façon égalitaire entre les territoires de projets dédiée à l'animation du contrat et du programme Leader
- Une part péréquation déterminée en fonction du nombre de communes, du revenu moyen par habitant et de la densité des territoires

Le PETR sera amené à :

- Elaborer, animer, suivre et évaluer le Contrat de territoire et le programme Leader
- Mettre en œuvre les politiques répondant aux priorités régionales
- Expérimenter et innover (en lien avec la dotation pour l'innovation et l'expérimentation des Contrats Territoriaux 2018-2021)
- Développer les coopérations interterritoriales (notamment en lien avec l'Assemblée des Territoires)

Le soutien de la Région porte sur les dépenses de personnel, les études et AMO spécifiques.

**Entendu l'exposé du Vice-Président,**

**Et après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Syndical se prononce à l'unanimité de ses membres présents et représentés pour :**

- 1- Déposer une demande d'aide pour l'année 2022 au titre de l'accompagnement de l'ingénierie dans les territoires ruraux
- 2 Mandater le Président pour signer tout acte et tout document relatif à la bonne exécution de ce dossier.

**Ainsi délibéré les : jour, mois et an désignés, au registre sont les signatures.**

Pour extrait conforme, le 21 décembre 2021

**Le Président,**



**Didier CUJIVES**

Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication  
Fait et délibéré en séance du 21 décembre 2021  
Au registre sont les signatures